Commune de **BERTRANGE**

AVIS AU PUBLIC

Contact : Nadine SCHMIT
26 312 334

Il est porté à la connaissance du public que par l'arrêté portant le **n° 3A/2025/2351/176** du **6 août 2025** du Ministre du Travail, à savoir

la société MPG s.àr.l., au nom et pour le compte de M. Lars HOLMGREN, a été autorisée à installer et à exploiter un monte-escaliers à Bertrange, 2A rue Charles Schwall.

Aux termes de l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.

Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 13 août 2025

Youri DE SMET
Bourgmestre

Sophie HUMBERT
Secrétaire adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Bertrange, certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché à partir de ce jour.

Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 13 août 2025

Youri DE SMET
Bourgmestre

Sophie HUMBERT
Secrétaire adjointe